

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 444 G Subventions et convention avec l'association Les Petits Frères des Pauvres (11e) pour ses actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre de 2011 - Vacances de Noël, et convention entre l'association et l'ANCV.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution de deux subventions à l'association "Les petits frères des pauvres" située 64, avenue Parmentier (11e), pour le projet de vacances de Noël ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention avec l'association "Les petits frères des pauvres" située 64, avenue Parmentier (11e), dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les conditions d'attribution de deux subventions de fonctionnement pour le financement de ses actions en direction des personnes âgées pour un montant de 4.600 euros (dossier n° 2011-05466) et en direction des personnes en situation de handicap pour un montant de 4.600 euros (dossier n° 2011-05465) au titre de l'année 2011 (Tiers : D04631 - SIMPA 20292).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 et au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007, du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.